



Département de Saône-et-Loire

PLAN LOCAL D'URBANISME

SAINT MARTIN BELLE ROCHE

Pièce n°7 : Liste des servitudes

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour LE MAIRE,	Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour LE PREFET,	Pour copie conforme
10 NOV. 2006 		

L'occupation et l'utilisation des sols sont affectées des servitudes suivantes, reportées sur les plans des servitudes et d'informations ci-joint, établis par les services de la Direction Départementale de l'Équipement :

- **Servitude de protection des monuments historiques (AC1):**
 - **Ancienne église : abside, chœur et clocher** inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 27 janvier 1942.
 - **Château : façades et toitures de l'ensemble des bâtiments et le mur d'enceinte** inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 29 juin 1987.

- **Servitudes de halage et marchepied (EL3)** le long de la Saône ; code du domaine public fluvial et de la navigation art. 1 à 4, 15, 16 et 22 et code rural art 423.

- **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz (I3).**
 - Canalisation de gaz haute pression, diamètre 150 mm : SANCE – ST MARTIN BELLE ROCHE – CORTAMBERT.

- **Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (I4).**
 - Lignes BT tension alternative ne dépassant pas 1000 volts,
 - Lignes HTA tension comprise entre 1000 et 50 000 volts,
 - Lignes HTB tension supérieure à 50 000 volts :
 - 60 Kv FLACE – FLEURVILLE SNCF,
 - 63 kV FLACE – SENOZAN SNCF.

- **Servitudes de protection des installations sportives (JS1)** : concernant la salle omnisport, 2 terrains de basket et 3 courts de tennis.

- **Servitudes résultant des Plans d'exposition aux risques naturels prévisibles P.P.R. (PM1)** : arrêté préfectoral du 20 décembre 1995.
- **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (PT3)** :

Fibres nationales :

- **F 02 LYON – DIJON** tronçon 02 MACON – TOURNUS
- **C 0505 DIJON – LYON** tronçon CHALON SUR SAONE – MACON.

- **Servitudes relatives aux chemins de fer (T1) : ligne Paris – Lyon – Marseille.**

Vous trouverez ci-joint les documents se rapportant aux servitudes.